



Service Régional  
Académie de Créteil  
12, rue G. Enesco  
94025 CRETEIL Cedex

Créteil, le 28 août 2009

Thierry BINET  
Directeur Régional

à

Madame, Monsieur  
Le Chef d'Etablissement  
Président de l'Association Sportive

**OBJET** : Affiliations A.S 2009/2010

Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement

Je vous prie de trouver ci-joint les modalités d'affiliation et de prise de licences de votre Association Sportive auprès de l'UNSS pour l'année scolaire.

Je vous demanderais de porter une attention particulière :  
à l'étape 1 : saisie de la rubrique « pré affiliation » (effectif de l'établissement et modalités d'achat de licence : a - « CONTRAT » (forfaitaire) et b - « PLEIN TARIF » (à l'unité, qui permet de « débloquer » votre AS,  
et au renvoi par courrier postal au Service Régional de la « feuille d'affiliation » qui vous parviendra avec le premier lot de licences commandées (renvoi en 2 exemplaires recto verso, comportant votre signature, ainsi que le cachet de l'établissement).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement, l'expression de mes salutations distinguées.

**Thierry BINET**

PS : Vous trouverez cette année cet envoi à la fois sur la messagerie de votre établissement et celle de votre cartable en ligne pour éviter les difficultés rencontrées l'an passé. Je vous remercie de votre compréhension.

## PROCEDURE à suivre pour L’AFFILIATION et la PRISE de LICENCE

### ETAPE 1 – Le secrétaire d’AS saisit la PRÉ-AFFILIATION

sur l’Intranet du site national - [www.unss.org](http://www.unss.org) - (nécessité de connaître son identifiant et son mot de passe) puis cliquer rubrique « Affiliation »

à faire dans les meilleurs délais, au plus tard pour le 18 Septembre.

**ATTENTION** au choix du type de contrat (forfaitaire ou à l’unité),  
qui vous engage financièrement pour l’année

### ETAPE 2 – Dès cette manipulation exercée, le SERVICE REGIONAL « débloque » informatiquement le compte de l’AS

### ETAPE 3 – Le secrétaire d’AS peut ensuite faire l’affiliation de l’AS sur l’Intranet (voir l’étape 1) **RAPPEL** : Site UNSS national : [www.unss.org](http://www.unss.org)

Serveur : Intranet Nécessité de connaître : son numéro d’identifiant et son mot de passe (en minuscules) - **puis cliquer sur** « Affiliation/Licences » -

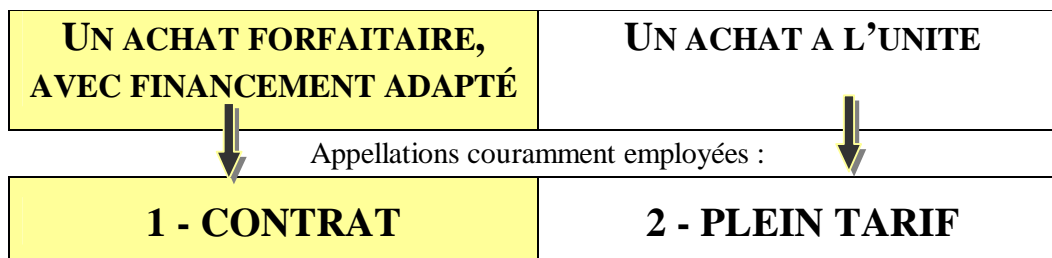
**IMPORTANT** : lorsque vous entrez le grade et les activités sportives des enseignants il convient de valider chacun des professeurs ajoutés en fin de ligne, puis à la fin de la saisie de tous les animateurs d’AS, il est nécessaire d’enregistrer ce chapitre en cliquant sur le bouton en haut à droite « Enregistrer les modifications »

### ETAPE 4 – Le secrétaire d’AS peut créer ou renouveler ses licences sur l’Intranet

**REMARQUE** : Avec le premier lot de licences commandées, vous recevrez votre feuille d’affiliation EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Il est **toujours nécessaire de renvoyer la « feuille d’affiliation » recto verso**, en deux exemplaires, signés par le Président de l’AS, avec cachet de l’établissement (obligation administrative).

## MODALITES D'ACHAT LICENCES PROPOSEES PAR L'UNSS AUX AS

Deux choix possibles (menu déroulant - par défaut positionné sur contrat) :



- § 1 - un achat globalisé de licences au travers d'un contrat attractif et personnalisé prenant en compte le type d'établissement et son effectif.
- ou
- § 2 - un achat à l'unité de licences au travers d'un tarif unique.

### 1 - LES TARIFS POUR 2009 / 2010.

- § Affiliation : **80 €**
- § MAIF individuel : **0.74 €**
- § Base de calcul pour le contrat licence : **11,50 €**
- § Achat à l'unité : **15 €**

### 2 - LE CONTRAT PERSONNALISE - MODE DE CALCUL

a - Le calcul du pourcentage de l'effectif de l'établissement à prendre en compte.

PARAMÈTRES DE CALCUL DU CONTRAT		
COLLÈGE	LYCÉE	L.P.
<b>25</b>	<b>20</b>	<b>18</b>

Formule de calcul :

$$\text{Pourcentage de l'effectif pris en compte} \\ = \text{paramètre} - (\text{effectif corrigé} / 100)$$

Remarque : Uniquement pour le calcul du pourcentage les établissements dont l'effectif est supérieur à 1000 élèves seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 1000.

Les établissements dont l'effectif est inférieur à 250 élèves seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 250 (effectué corrigé).

b - Le calcul du coût du contrat :

$$(\text{effectif réel}) \times (\% \text{ calculé}) \times (11,50 \text{ €})$$

Remarque :

- 11,50 € est le paramètre financier permettant de calculer le coût du contrat.
- le choix du contrat donne permet un financement adapté à tout établissement dynamique sur la base de son effectif et de son type. Ainsi, plus le nombre de licences enregistrées est important, plus le prix de revient du carton est faible.
- l'effectif d'établissement pris en compte sera celui enregistré par chaque rectorat pour l'année scolaire 2008/2009 si l'effectif 2009/2010 n'est pas encore connu.

### 3 - DES FACILITÉS

- Les prélèvements bancaires au niveau des AS et des services régionaux s'effectueront à partir de **fin Novembre 2009** ; ils ne concerneront que les **achats de licences** et seront réalisés sur les mêmes modalités que les années précédentes (paiement en trois mensualités pour les contrats).  
Achat Plein tarif chaque fin de mois.
- Les prélèvements concernant les affiliations se feront dès Septembre 2009 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

#### **Attention** : voici deux cas typiques d'erreur de saisie

- § L'AS a validé son affiliation elle s'aperçoit d'une erreur :  
**Elle appelle la Direction Régionale le plus rapidement possible avant le prélèvement de son affiliation**
- § L'AS s'aperçoit d'une erreur **après le prélèvement de son affiliation** : Une **modification est possible jusqu'en décembre**. Sauf pour les champs suivants :
  - **Les coordonnées de l'AS** (modifiables à tout moment)
  - **L'assurance** : L'AS prévient la Direction Régionale. La D.R. indiquera la marche à suivre pour effectuer la modification.

**Pour toute modification appeler la Direction Régionale CRETEIL.**

## INSCRIPTIONS DES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES - « SSS »

Conformément à la décision prise au Conseil de Direction du 4 décembre 2006, **le principe de saisie par Internet des sections sportives est étendu à toutes les disciplines**, sur le modèle des sports collectifs.

RAPPEL : Les élèves inscrits en Section Sportive doivent participer aux compétitions « EXCELLENCE ».

Toutes les équipes de sports collectifs qui souhaitent s'engager en Excellence (obligatoire pour les Sections Sportives, et sur la base du volontariat pour les équipes d'établissement) doivent : faire parvenir par e-mail au SR, **AVANT le 11 septembre 2009**, leur engagement sous la forme suivante :

le nom de l'établissement - ville - département - l'activité - la catégorie (minimes ou cadets) - le sexe (garçon ou fille)

Exemple : Musselburgh - Champigny - 94 - VOLLEY - Minimes - Filles

à l'adresse suivante : [dsr08@unss.org](mailto:dsr08@unss.org)

### La saisie des sports collectifs ne change pas

**Les sections sportives engagées en Excellence devront saisir la liste des élèves inscrits en sections sportives à l'adresse suivante : <http://udb.unss.org/joel/spocoss> - mot de passe (en minuscules) « secti ».**

**La clôture des saisies est fixée au 11 décembre 2009 à 23 h 59.**

En fin de saisie, il est nécessaire d'imprimer un fichier PDF attestant de l'inscription des élèves. Cette attestation doit être signée par chef d'établissement + cachet et devra être renvoyée par courrier postal au Service Régional.

La saisie des sections sportives **pour toutes les autres activités** que Sports Collectifs devra être effectuée sur un site dédié qui vous sera communiqué à la rentrée suite aux CMR.

Toute AS qui n'aurait pas accompli cette procédure sera considérée comme une AS engagée en Excellence.

*NOTA BENE : Pour saisir les licenciés d'une section, il suffit de saisir les quatre derniers chiffres du numéro de licence. On peut éventuellement saisir le numéro complet s'il s'agit d'un licencié d'un établissement de rattachement par dérogation. La saisie est rapide (≈ 25 élèves saisis à la minute).*

## COMMUNICATION AS / SERVICE REGIONAL

### RAPPEL

**TOUTES LES CONVOCATIONS AUX COMPETITONS 2009/2010 VOUS SERONT COMMUNIQUÉES EN DOUBLE :**

- 1) - par courriel à l'adresse mail de l'établissement
- 2) - et téléchargeables ou consultables sur le site du service régional à l'adresse suivante :  
[www.unsscreteil.org](http://www.unsscreteil.org) - rubrique « compétitions » - ordre chronologique